

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0020888

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5323 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABOUDOU Rachid N°32

Date de naissance : 31/12/1958

Adresse : 127 Rue ABOU ALWARTI Bourgogne

Code postal : 20000

Tél. : 0667792722 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 22/09/2022

Nom et prénom du malade : ABOUDOU Rachid Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection orthopédique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE MARINA Sofia KOUHEN 54, Rue Ibnou Sina (El Larabe) Bourgogne - Casablanca 0522 94 24 39 / 0661 62	22/09/2022	156,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
ADEN OPTIQUE SARL Opticien Optométriste Contactologue El Beyrouth Bourgoigne Cas...	07/10/2002	1	+ V			3000,00 M.J

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1-8) on both the upper and lower arches. A coordinate system is overlaid, with the vertical axis labeled 'H' at the top, the horizontal axis labeled 'D' on the left, and the diagonal axis labeled 'B' at the bottom right.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



rachid aboudou

FACTURE N° : F111708

Date : 07/10/2022

Qté	Cat.	Désignation	Prix unitaire	Remb.	Montant	TVA
2		verres progressifs organique antireflet	1000.00		2000.00	20.0
1		monture optique	1000.00		1000.00	20.0

Corrections :

VL D. Sph: +2.00 Cyl: -0.50 Axe: 90° Add: +2.75

VL G. Sph: +2.25 Cyl: -0.50 Axe: 75° Add: +2.75

VP D. Sph: +4.75 Cyl: -0.50 Axe: 90°

VP G. Sph: +5.00 Cyl: -0.50 Axe: 75°

ADEN OPTIQUE
 Opticien Op'
 Lots 1/2
 Bourgogne
 El Fath n° 4
 05 22 36 29 05

Paiements		Totaux	
Acomptes	3000.00	Total hors TVA :	2500.00 Dh
Tiers payant	0.00	Montant TVA :	500.00 Dh
Montant total payé :	3000.00	Total TTC :	3000.00 Dh
Solde :	0.00		



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



13391

Casablanca le :
22 septembre 2022

ABOUDOU Rachid

Monture + verres correcteurs progressifs

Organiques Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 2.00 (- 0.50 à 90°)

OG = + 2.25 (- 0.50 à 75°)

VP : ODG = Add : + 2.75

DEN OPTIQUE
Dr A. BEN KIRANE
Optométriste Contactologue
Bououni Rés. El Fath n° 1
Casablanca - Tel 0522.36.27

Dr A. BEN KIRANE
Optométriste
Ophtalmologue
13, Rue des Papillons Oasis - Casablanca
Tel. 0522.35.71.71 (SLO) - Fax : 0522.25.11.15
(INPE : 091023432

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057

OPHTALMO CLINIQUE
DE CASABLANCA



مصحة العيون
للدلار البيضاء

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



13391

Casablanca le :
22 septembre 2022

ABOUDOU Rachid

129.90



OCULARM 0.15%

1 goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

26.40

TOBREX 0.3 %



1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 8 jours

~~PHARMACIE MARINA
Sofia KOUHEN
54 Rue Ibnou Jahn (Ex Tarave)
Bourgogne - Casablanca
Tél. : 0522 94 39 00 / 0661 63 23 23~~

PHARMACIE MARINA
Sofia KOUHEN
54, Rue Ibnou Jahn (Ex Tarave)
Bourgogne - Casablanca
Tél. : 0522 94 39 00 / 0661 63 23 23

PHARMACIE MARINA
Sofia KOUHEN
54, Rue Ibnou Jahn (Ex Tarave)
Bourgogne - Casablanca
Tél. : 0522 94 39 00 / 0661 63 23 23
Optique : 0522 94 39 00
13, Rue Ibnou Jahn (Ex Tarave)
Oasis - Casablanca
Tél. : 0522 25 71 29 - Fax : 0522 25 11 15
INPE : 091023432

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057

LOT 221729

EXP 04 2025

PPV 26 40

26,40

0483

STERILE A

15



Barcode for product 118002 060015 with a price of 0.15% USD.